



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

**OBJET : DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – RECENSEMENT DE LA POPULATION**  
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS  
Création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

**N°2025\_126**

---

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 décembre 2025**

Date de transmission en Préfecture : **23 décembre 2025**

Date de mise en ligne : **23 décembre 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 décembre 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Jean-Philippe GILLET**

**Membres présents à la séance :**

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Guy BOISSERIN - Lionel CATRAIN - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :**

Roger REMILLY (à Michèle EYMARD) - Christophe GALLAY (à Anne-Claire ROUANET) - Béatrice VERDIER (à Jessica DIONISIO) - Christine MARCILLIERE (à Jean-Philippe GILLET) - Catherine PEREZ (à Florence RICHARD) - Isabelle WEULERSSE (à Sylvie GUINET)

**Membres absents, excusés sans donner pouvoir :**

Christiane CONSTANT - Jean-Philippe SANTONI



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que depuis 2004 et la refonte de l'ancien recensement général de la population, toutes les communes de plus de 10 000 habitants doivent procéder à une enquête annuelle de recensement et que pour réaliser cette mission, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet dans les conditions prévues au 1<sup>o</sup> de l'article 332-23 du code général de la fonction publique et désigner un coordonnateur communal des opérations de recensement.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2025.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

#### **A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour**

- **RAPPELER** que les opérations de recensement s'effectuent sous la responsabilité et le contrôle de l'État ; la collecte des informations est organisée et contrôlée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) et les enquêtes de recensement sont, elles, préparées et réalisées par les communes
- **PRÉCISER** que la mission de recensement nécessite la désignation d'un coordonnateur communal des opérations de recensement et le recrutement d'un emploi non permanent qui sera agent recenseur.
- **INDIQUER** que les opérations de recensement se dérouleront selon le calendrier suivant :
  - La collecte du 15 janvier au 21 février 2026
  - Environ 2 semaines de préparation du recensement avant le début de la collecte, et environ 3 jours d'analyse à l'issue de la collecte
- **VALIDER** la désignation dans la fonction de coordonnateur communal d'une assistante de la Direction Générale des Services
- **AUTORISER** sa nomination par arrêté du Maire
- **AUTORISER** la création d'un emploi non permanent à temps complet, à compter du 1er janvier 2026, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, son inscription au tableau des emplois non permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à cet emploi.
- **PRÉCISER** que les modalités de création de cet emploi sont les suivantes :
  - Un emploi non permanent à temps complet dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, catégorie C, filière administrative
    - Grade ouvert : adjoint administratif (C1)
    - Quotité de travail : temps complet



---

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

---

- Mission globale : Informer les habitants des conditions du recensement, distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants, vérifier, classer, numéroté et comptabiliser les questionnaires recueillis
- Régime indemnitaire appliqué à cet emploi conformément à la délibération n°2025-034 en date du 15 avril 2025
- PRÉCISER que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 du budget principal de la commune - exercice 2026

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

**Le secrétaire**  
Jean-Philippe GILLET

Pour copie conforme

**Le Maire**  
Serge BÉRARD